

Bientôt 16 ans ?

Pense au recensement, c'est ton devoir
Demande à te faire parrainer, c'est ton droit!

J'ai 16 ans.

Je me suis fait recenser
et un réserviste militaire m'accompagne
dans mes premiers pas de citoyen.

Et toi?



Renseigne-toi auprès de ta mairie

www.defense.gouv.fr/reserve



Pourquoi ce dossier de présentation, alors que vous venez vous faire recenser ?

Comme vous le savez, le recensement, que vous vous apprêtez à vivre, appartient **au parcours de citoyenneté** mis en place au moment de la suspension du service national, en 1997.

Outre le recensement, ce parcours comprend des cours d'enseignement de défense qui vous ont déjà été dispensés en classe de 3^e par les professeurs d'histoire de votre établissement scolaire et qui seront complétés en classe de 1^{re} et la journée de défense et de citoyenneté (JDC) que vous réaliserez dans quelques mois.

Très attaché au parcours de citoyenneté, **monsieur Jean-Yves Le DRIAN, notre ministre de la Défense**, a décidé de s'y associer en instaurant un nouveau lien entre la jeunesse Française et la réserve militaire. Il a ainsi créé **l'opération parrainage citoyen** dont la première édition a eu lieu dans les vingt mairies d'arrondissement de Paris, au printemps 2015 puis dans les villes chefs-lieux de département en 2016.

Dans ce cadre et comme l'an dernier, ce parrainage citoyen, se déroulera en 2017 **dans votre ville** comme dans chaque ville¹ où stationne un délégué militaire départemental. Il sera piloté cette année par le directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ) du ministère de la Défense

Ainsi, **40 jeunes français volontaires (20 garçons et 20 filles), résidents de votre ville**, pourront-être **parrainés par des réservistes militaires à l'occasion de leur recensement**. Chaque réserviste parrainera alors 2 filleuls (1 garçon et 1 fille).

Ce parrainage officiel a pour but d'offrir aux jeunes gens, qui en auront accepté le principe, d'avoir comme repère « citoyen », une personne étrangère à leurs cercles familiaux et cercles d'amis, qui a fait de l'engagement citoyen, son style de vie et ayant le recul nécessaire pour les conseiller, les guider dans leur quête du statut de citoyen.

Très concrètement, chaque réserviste-parrain contactera ses deux futurs filleuls et les invitera à deux rencontres qui se dérouleront dans leur mairie de résidence.

Il abordera avec eux les thèmes centrés sur la citoyenneté : rôle et place du citoyen dans sa cité, ses devoirs et ses droits, l'engagement citoyen complétés d'une présentation sommaire de la défense et de la réserve militaire. Ces entretiens ont pour but de permettre aux jeunes de mieux comprendre le statut de citoyen qui sera le leur.

Au-delà de ces deux entretiens, ce parrainage citoyen sera actif tout au long du parcours de citoyenneté, prendra la forme que souhaiteront lui donner les jeunes l'ayant accepté et se terminera officiellement au lendemain de leur JDC.

Mais qui sont ces réservistes militaires ?

Ce sont des citoyens français, comme vous, qui ont décidé à un moment de leur vie de s'engager volontairement au titre de la défense de leur nation et d'y consacrer un peu de leur temps de liberté.

Par leur engagement extra-professionnel, ces réservistes ont choisi de servir la France sans faire du métier des armes leur véritable profession, car vous l'aurez compris, cet

¹ 101 villes en métropole et outre-mer

engagement n'est pas comparable à celui des militaires qui en ont fait leur métier, à part entière.

A leur image, d'autres choisiront des voies différentes pour vivre l'engagement citoyen au titre de leur nation, en s'engageant pour autrui, comme ceux qui servent dans le monde de la santé (SAMU, urgentistes, infirmiers, médecins,...), dans le corps des sapeurs-pompiers, dans les unités de la sécurité civile, dans les métiers de la sécurité, dans l'entraide, dans l'associatif, etc....

Les réservistes militaires, quant à eux, citoyens hors pair, servent dans deux grandes familles :

- Les réservistes opérationnels.
 - Ce sont des civils, exerçant ou non une activité professionnelle qui deviennent des militaires à temps partiel, en servant sous l'uniforme militaire durant 15 à 20 jours par an avec l'accord de leur employeur. Ils sont affectés dans des formations qui assurent des missions de sécurité et d'aide au profit de la population.
- Les réservistes citoyens de défense et de sécurité.
 - Ce ne sont pas des militaires à temps partiel comme les réservistes opérationnels mais des civils qui restent civils et qui ont choisi de devenir des collaborateurs bénévoles du service public, des relais auprès de la société avec pour mission de consolider le lien armée-nation et développer l'esprit de défense.

Sans doute les avez-vous déjà vus à la télévision ?

- Si vous avez regardé le défilé du 14 juillet 2014, vous aurez pu voir le bataillon Ile de France / 24^e régiment d'infanterie, constitué à 100% de réservistes, défilé pour la première fois de l'histoire de la réserve militaire sur les Champs-Élysées.

Tout comme vous les avez très certainement déjà croisés sans savoir qui ils étaient :

- Les militaires qui assurent, en arme, la sécurité des lieux publics (gares, sites touristiques et lieux de culte, etc.....) dans le cadre du plan de sécurité national «VIGIPIRATE » sont pour la plupart des réservistes militaires.

Et enfin, vous en avez entendu parler par les médias

- lors de la création de la Garde Nationale par le Président de la République, le 13 octobre 2016. La garde nationale concourra, le cas échéant, par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.

Ces hommes et ces femmes, exemplaires, mus par le sens de l'engagement pour autrui, se proposent de vous parrainer dans un accompagnement citoyen.

| |
|--|
| <p>L'opération parrainage citoyen réside sur l'adhésion de la jeunesse Française. Alors pourquoi pas vous ?</p> |
|--|

Si vous acceptez le principe de ce parrainage citoyen, il vous est demandé de bien vouloir prendre connaissance des documents joints suivants:

- de la déclaration sur l'honneur,
- des recommandations de la CNIL,
- de l'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne mineure.

de les renseigner, les signer, les faire signer par vos parents² et de les remettre au service qui vient de vous recevoir.

Votre attestation de recensement vous sera alors remise officiellement par le maire de votre ville lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera dans votre mairie³ en présence de vos parents, des membres de votre famille, du directeur de votre établissement scolaire accompagné de votre professeur responsable de l'enseignement de défense, des autorités de votre mairie, des autorités militaires locales et des médias.

Votre participation au parrainage citoyen organisé par la direction du service national et de la jeunesse du ministère de la Défense vous permettra d'adhérer, à votre convenance, à la communauté « les filleuls de la réserve » qui sera ouverte aux seuls filleuls et réservistes parrains de cette opération. Cette communauté permettra les échanges entre adhérents et la mise en ligne d'informations provenant du ministère de la défense.

Vous êtes la jeunesse française du 21^e siècle qui représente aujourd'hui notre beau pays et nous comptons sur vous.

Cordialement

Général de corps d'armée Philippe PONTIES
Directeur du service national et de la jeunesse

Signé : Général de corps d'armée Philippe PONTIES

² Ou par votre représentant légal ou tuteur.

³ A une date qui vous sera précisée ; En attendant cette cérémonie officielle, votre attestation vous sera remise afin que vous puissiez la présenter lors des démarches administratives que vous entreprendriez.

Document à renseigner et à signer

1/3

Déclaration sur l'honneur d'acceptation du principe du parrainage, proposée à la signature de chaque jeune volontaire, par le service état-civil de chaque mairie.

Je, soussigné⁴,.....

Né(e) le :

A :.....

Demeurant :

.....

.....

.....

N° de téléphone :

Adresse mail :

reconnais avoir pris connaissance que :

- le parrainage citoyen 2017 s'inscrit dans la logique du parcours de citoyenneté qui est constitué du recensement, de l'enseignement de défense et de la journée de défense et citoyenneté. que tout jeune français est appelé à vivre.
- le parrainage citoyen 2017 prendra fin officiellement au lendemain de ma JDC.
- l'objectif du parrainage citoyen est de créer un véritable lien entre la jeunesse française en quête du statut de citoyen et les réservistes militaires, modèles d'exemplarité en matière d'engagement citoyen, et de contribuer au maintien du lien armée-nation et au renforcement de l'esprit de défense chez les plus jeunes
- dans ma ville comme dans chaque ville⁵, chef-lieu de département, vingt réservistes militaires, parraineront chacun, deux jeunes citoyens, une fille et un garçon volontaires.

⁴ Nom, prénom du filleul

⁵ 101 villes en métropole et outre-mer

- mon attestation de recensement me sera remise officiellement par le maire de ma ville à l'occasion d'une cérémonie à laquelle seront invités mes parents⁶, les membres de ma famille, le directeur de mon établissement scolaire, mon professeur en charge de mon enseignement de défense, les collaborateurs du maire, les autorités militaires locales et les médias.

Dans ce cadre, je déclare :

-
- avec l'accord de mes parents⁷, me porter volontaire pour le parrainage citoyen 2017, initié par le ministre de la Défense, et accepte, de rencontrer, au sein de la mairie de mon lieu de résidence, le réserviste militaire qui deviendra mon parrain-citoyen ;
- accepter de recevoir officiellement mon attestation de recensement qui scellera le parrainage à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par la mairie de ma ville de résidence et à laquelle seront invités mes parents⁸, les membres de ma famille, le directeur de mon établissement scolaire, mon professeur en charge de mon enseignement de défense, les autorités militaires locales et les médias;
- reconnaître que mon parrainage sera effectif tout au long de mon parcours de citoyenneté et prendra fin officiellement au lendemain de ma journée défense et citoyenneté ;
- reconnaître que les conseils et recommandations avisés de mon parrain-citoyen me permettront de vivre pleinement mon accession au statut de citoyen ;
- être scolarisé au sein de l'établissement scolaire suivant :
 - **Nom de l'établissement scolaire fréquenté :**
.....
.....
 - **Se situant à l'adresse suivante :**
.....
.....
 - **Nom et prénom du directeur:**
.....
 - **Nom et prénom du professeur, responsable de l'enseignement de défense**
.....

A,
Date :
Signature du futur filleul

A,
Date :
Signature des parents⁸

⁶ Ou représentant légal ou tuteur
⁷ Ou représentant légal ou tuteur
⁸ Ou représentant légal ou tuteur

Recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) proposées à la signature des jeunes volontaires par le service état-civil de chaque mairie.

« Identité du responsable du traitement :

- *Le lieutenant-colonel Hubert TISSIER, délégué militaire départemental de l'Yonne responsable de l'opération parrainage citoyen 2017 de jeunes citoyens par des réservistes militaires dans le département de l'Yonne.*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de la cérémonie de remise officielle de l'attestation de recensement à chaque jeune citoyen s'étant déclaré volontaire pour être parrainé à cette occasion par un réserviste.

Les destinataires des données sont :

- *le délégué militaire départemental de l'Yonne*
- *les réservistes-parrains des jeunes recensés.*

Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au :

- *lieutenant-colonel Hubert TISSIER
1, rue Jemmapes 89000 Auxerre*

Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations de la CNIL.

A,
Date :
Signature du futur filleul

A,
Date :
Signature des parents⁹

⁹ Ou représentant légal ou tuteur.

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne mineure qui sera proposée à la signature des jeunes volontaires par le service état-civil de chaque mairie.

Je soussigné :

demeurant à l'adresse suivante¹⁰ :

autorise, en qualité de père, mère, représentant légal ou tuteur¹¹, par la présente, l'Etat :

- le ministère de la Défense :
 - la direction du service national et de la jeunesse représenté par
 - le général de corps d'armée Philippe PONTIES
 - le général commandant la zone de défense et de sécurité Est représenté par :
le lieutenant-colonel Hubert TISSIER, délégué départemental de l'Yonne

à reproduire et représenter, faire reproduire et faire représenter, pour une année, pour le monde entier (compte tenu de la nature intrinsèquement internationale de l'internet) les photographies représentant :

M. ou Melle :^{12 13}

Demeurant à l'adresse suivante¹⁴ :

prises à l'occasion de la cérémonie officielle de remise de l'attestation de recensement par les photographes habilités par l'Etat-

- le ministère de la Défense :
 - la direction du service national et de la jeunesse représenté par
 - le général de corps d'armée Philippe PONTIES
 - le général commandant la zone de défense et de sécurité Est représenté par :
 - le lieutenant-colonel Hubert TISSIER, délégué militaire départemental de l'Yonne

Ces photographies serviront à promouvoir l'image de la réserve militaire auprès de la jeunesse, du grand public et au sein des forces armées, sur les supports suivants :

- presse écrite,

¹⁰ Adresse complète (impasse, rue, boulevard, avenue, code postal, ville) du représentant légal, du tuteur ou des parents

¹¹ Rayer la mention inutile

¹² Rayer la mention inutile

¹³ Nom et prénom du filleul

¹⁴ Adresse complète (impasse, rue, boulevard, avenue, code postal, ville) du filleul.

- presse audiovisuelle,
- vecteurs de notoriété,
- affiche,
- exposition,
- dépliant,
- CD-rom,
- CD-I,
- DVD,
- Internet
- Intranet.

Cette cession est réalisée à titre gracieux et à des fins non commerciales.

l'Etat-

- le ministère de la Défense :
 - la direction du service national et de la jeunesse représenté par
 - le général de corps d'armée Philippe PONTIES,
 - le général commandant la zone de défense et de sécurité Est représenté par :
 - le lieutenant-colonel Hubert TISSIER, délégué militaire départemental de l'Yonne

s'engage à utiliser les photographies conformément aux usages prévus par la présente autorisation.

Fait à

le

en deux exemplaires originaux¹⁵.

Signature de l'intéressé(e)

Signature des parents¹⁶

¹⁵ 1 pour le filleul, 1 pour l'autorité militaire (DMD)

¹⁶ Ou du représentant légal, ou du tuteur